



Kinshasa, le 12 FEV 2021

N° 066 MIN/ECONAT/SG-ECONAT/CTY/2021

Secrétariat Général à l'Economie Nationale
Le Secrétaire Général

Transmis copie pour information à:

- Son Excellence Madame le Ministre de l'Economie Nationale
 - Son Excellence Monsieur le Vice - Ministre de l'Economie Nationale
 - Monsieur le Directeur - Chef de Service de l'Identification des opérateurs Économiques
 - Monsieur le Président de la COPEMECO
 - Monsieur le Président de la FENAPEC
 - Monsieur Le Bâtonnier National
- (Tous) à KINSHASA**
Messieurs les Chefs des Divisions Provinciales de l'Economie **(Tous)**

A Monsieur l'Administrateur Délégué de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)
à KINSHASA / GOMBE

**Concerne : Demande de moratoire pour l'harmonisation
du numéro d'identification nationale
Accusé réception**

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai reçu votre lettre n° DA ECC / CKL / LN / F.0110 / 2021 du 08 février 2021, relative à l'objet repris en marge et vous en remercie.

Tenant compte des difficultés évoquées dans votre précitée et sur instruction de Son Excellence Madame le Ministre de l'Economie Nationale, j'accède favorablement à votre requête en accordant un moratoire d'un mois à tous les opérateurs économiques installés en République Démocratique du Congo afin de leur permettre d'harmoniser leurs numéros d'identification nationale, conformément à l'Arrêté Ministériel n° 011 / CAB / MIN / ECONAT / ABM / 2020 du 02 juillet 2020 fixant la nomenclature des activités économiques et modalités de codification du numéro d'identification nationale.

Aussi, pour éviter toute pénalité, je vous demande de sensibiliser vos membres à se conformer aux dispositions légales évoquées ci-haut.

Veillez agréer, **Monsieur l'Administrateur Délégué**, l'assurance de ma parfaite considération.

Célestin TWITE YAMWEMBO